

Prison, (la vieille) dans la Cité de Montréal. Voyez *Ordonnances*, (25.)

Prisons, dans les Districts Judiciaires. Voyez *Ordonnances*, (23.)

QUEBEC, *Cité et Ville de*. L'Ordonnance pour son Incorporation amendée. Voyez *Ordonnances*, (27.)

Questions négativées, 12, 21, 27, 60, 67, 59, 79, 82, 84, 104, 106, 121, 133, 140, 151, 157, 161, 170, 185, 186, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 200, 204.

RECEVEUR *Général* (le ci-devant). Voyez *Ordonnances*, (5.)

Remboursement d'une somme d'argent avancée par la Caisse Militaire pour des objets relatifs à la Province. Voyez *Ordonnances*, (31.)

Règles et Règlements relativement à la seconde lecture des *Ordonnances*, suspendus, 34, 175, 204.

SALLES D'AUDIENCE et *Prisons*. Voyez *Ordonnances*, (23.)

Shérif, L'Office de. Voyez *Ordonnances*, (20.)

T.

U.

V.

X.

Y.

Z.